

N° 185

# JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi.

## PRIÈRE

M. Langlois, au nom de M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Au cours de sa réunion du soir le mardi 4 décembre 1973, le Comité a adopté la motion suivante:

Que le président recommande immédiatement à la Chambre que l'on ordonne au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de la Chambre des communes d'enquêter immédiatement sur les activités de la Société centrale d'hypothèques et de logement relativement à l'établissement de la politique du logement des Autochtones, à la mise en application de la politique sociale du logement comprise dans la mesure législative adoptée le printemps dernier, et tout particulièrement au congédiement d'un haut fonctionnaire responsable de la planification de la politique dans ces deux domaines.

En conséquence, la motion est rapportée à la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 55 et 58*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 68 aux Journaux.)

M. Blais, appuyé par M. Cullen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-237, Loi modifiant la Loi sur l'identification des criminels, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

\*N° 2553—M. Woolliams

1. A quelle date la société (*Trefann Court, Toronto*) *Trefann Homes Corporation* a-t-elle été constituée en société?

2. Quel est le nom des directeurs ou des administrateurs de la société en question?

3. Quel est le nom de tout avocat et de toute étude légale qui ont représenté cette société jusqu'à maintenant à quelque fin que ce soit?

4. Lors des négociations pour obtenir un ou des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement, quelles sont les sommes totales de prêts hypothécaires qui ont été demandées?

5. Jusqu'à maintenant, des fonds ont-ils été avancés à la société *Trefann Homes Corporation* à quelque fin que ce soit?—(Document parlementaire n° 291-2/2553).